

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt neuf septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Membres en exercices : 19

Date de convocation : 22/09/08

Membres présents : 18

Membres ayant donné pouvoir : 1

Membres absents : 1

Présents : BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DORE Maxime, DROUOT Emeric, DUBOS Alain, GOYET Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THOMAS DE JOLY DE CABANNOUX Nathalie, VALLANTIN Bernard, ZANNA Philippe.

Absent ayant donné pouvoir :

BINET Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à BONNAFFOUX Joël.

A été élue secrétaire de séance : SEIMANDO Mylène.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2008 sera modifié ainsi :

- prêt de 300 000 € au crédit agricole pour trésorerie,
- sur la taxe Locale d'Equipement du collège, le paragraphe est supprimé.

Monsieur le Maire demande à Jean-Pierre BONNET de faire le point sur les travaux en cours :

1/Le Cèdre : les travaux du rez-de-chaussée avance avec :

- la bibliothèque dont les meubles sont presque tous montés (ouverture prévue à la fin du mois d'octobre),
- le bureau du centre de loisir et le point jeune où les peintures et électricité sont en cours.

Des devis ont été demandés pour la restauration de la toiture des anciens garages.

2/Cantine/garderie : quelques travaux seront effectués cette semaine avant l'inauguration, le 3 octobre, avec la préfète.

3/ Marquage routier : Le point a été fait avec la gendarmerie. Il y aura donc un céder le passage à la sortie de l'école. Des stops dans la descente de la tour, à la sortie de la poste et la rue qui est en face de la poste sera en sens unique (dans les sens nationale-église). Enfin, la zone 30 dans l'agglomération sera mise en place.

4/Les Brés : les travaux d'éclairages terminés avec la mise en place de 11 lampadaires munis d'un système pour baisser l'intensité de 30% pendant 7 heures consécutives (22h-5h).

Philippe ZANNA nous présente ce système (le bi-place) et explique son projet avec un recensement de tous les lampadaires de la commune pour pouvoir faire une étude et demander des subventions.

Pour les logements de l'OPAC, le système de baisse d'intensité est à la charge de la commune, mais les lampadaires (une cinquantaine) sont sur un seul circuit.

5/Les Granes : la réfection de la chaussée est prévue dans les prochains jours, de la place des Granes à l'entrée du bois. L'entreprise Colas qui effectue les travaux, expérimente un nouveau procédé, ce qui réduit les frais de moitié.

Juliette BAILLE et Philippe ZANNA font remarqués que le revêtement à l'entrée du Petit Nice est à refaire, Monsieur le Maire propose d'attendre l'an prochain.

6/Jeux école : un petit train a été installé dans la cour de l'école maternelle. Un autre jeu arrivera bientôt.

7/Station d'épuration : une réunion a eu lieu cette semaine avec tous les partenaires : DDA, DDE, SNCF, Conseil Général, bureau d'étude et les élus de la commune.

-ECO MED : Le bureau d'étude nous informe que le papillon se trouve en bordure du terrain sur trente mètres de long. Il a été trouvé dans d'autres endroits comme le marais en dessous des Amouriers. Il n'y a donc pas besoin d'aller en commission nationale pour déclasser le terrain.

-SNCF : les gros engins passeront par le passage à niveau (tailleur de pierre), il faudra prévoir les heures de passage des camions, pour informer la SNCF. L'accès se fera sous la voie ferrée avec des engins adaptés.

-DDA : elle est favorable au projet.

La station d'épuration sera opérationnelle au printemps 2010 car il faut compter six mois de travaux qui pourront commencer qu'après la ponte des papillons.

Des travaux annexes devront être effectués : nettoyer le chemin de la voie ferrée (voir avec RFF) ; refaire le collecteur et le réseau du village jusqu'à la station ; au niveau des Casses Viverts, le pluvial va aux égouts, Joël BONNAFFOUX demandera aux habitants concernés de faire les travaux nécessaires afin de séparer le pluvial des réseaux Egouts.

8/Plan de sauvegarde de la commune : mercredi réunion de la commission travaux/sécurité pour débiter ce travail. Benjamin BOISSET dirigera l'équipe qui y participe.

Monsieur le Maire donne la parole à Bernard VALLANTIN qui travaille sur la nomination des rues de la Bâtie-Neuve. Celui-ci explique qu'il est en train de faire l'inventaire de toutes les rues et souhaite conserver tout ce qui existe déjà. Pour les rues et les impasses sans nom, il faudra créer des thèmes différents pour chaque quartier. La numérisation se fera sous forme métrique pour éviter les changements de numéros des habitants et permettra de visualiser sur un même document tous les réseaux. Ce fichier sera transmis aux impôts, postes et secours. Une réunion avec la DDE (Mr FAUCON) aura lieu le 8 octobre pour la procédure à suivre. Ce travail est obligatoire pour les communes de plus de 2000 habitants.

Emeric DROUOT demande s'il est possible d'améliorer la route des Sagnes suite au passage du Gaz, Joël BONNAFFOUX reverra le dossier pour contrôler que GDF est tenu de remettre en état les chaussées.

Monsieur le Maire passe la parole à Alain DE SANTINI.

Pour l'urbanisme :

-Une réunion le 24/09 a permis de définir les éléments sur la modification du PLU : pour le centre du village les constructions ne devront pas dépasser les toits voisins, à l'extérieur du village le faitage ne peut pas dépasser 9 mètres de haut. Les habitats types chalet ne se feront qu'à partir de 960 mètres d'altitude. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Monsieur EXTRANGIN fera les corrections et reprendra tout le règlement avec les zones AU et les autres modifications. Ce travail supplémentaire génère un sur coût de 2600€, et porte le montant total de ses opérations à 5740.80€.

Le conseil municipal approuve cette augmentation à l'unanimité.

Alain DE SANTINI souhaite que des « échantillons » soient réalisés avec des couleurs de tuiles, de volets et façades pour éviter de gros écart entre les constructions.

Alain DE SANTINI traitera les demandes de permis pour des maisons « normales » (qui rentrent dans les critères « échantillons ») et pour les autres constructions, la commission étudiera le dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer pour qu'il puisse signer un acte de servitude concernant une parcelle communale. En effet, le passage se fait environ 10 mètres de long, l'entretien du chemin et l'adduction d'eau seront à la charge du demandeur.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Pour les finances :

Une réunion est fixée le mardi 7 octobre à 20h30 à la mairie. Il faudrait prévoir environ deux réunions par an.

Monsieur DE SANTINI expose au conseil municipal trois délibérations fiscales :

- La commune se situant dans une zone de revitalisation rurale, il est possible d'exonérer certains établissements de tourisme comme les gîtes ruraux et les « meublés » de la taxe d'habitation, pour la part communale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Assujettir la taxe d'habitation (pour la part communale), les logements vacants depuis plus de cinq ans. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-De supprimer la taxe foncière pendant deux ans (part revenant à la collectivité), pour les nouvelles constructions d'habitation financées par des prêts à taux zéro. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire enchaîne avec la garantie d'emprunt concernant l'OPAC. Le coût total est de 17 millions d'euros avec 11 millions d'emprunt et 6 millions d'autofinancement. La commune se porte garant sur 10% et le département sur 90%. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Spozio.

-La rentrée des classes s'est bien passée avec 291 élèves répartis en 12 classes. Il y a 110 maternelles et 180 primaires avec une moyenne de 24 enfants par classes.

-L'étude est assurée par les instituteurs (pris en charge par la commune) et concerne une quarantaine d'enfants.

- La cantine et la garderie a ouvert ses portes au mois d'août. Une centaine d'enfants prennent le déjeuner sur un seul service. Quelques remarques des instituteurs qui trouvent que les enfants rentrent à l'école énervés. Les membres du conseil pensent qu'il faut laisser quelque temps pour la mise en place.

-La crèche : Bonnes équipes dirigeantes et un taux de remplissage constant, ce qui implique une importante charge de travail pour le personnel et un fonctionnement qui se stabilise.

-La bibliothèque, l'ouverture est prévue autour du 20 octobre. Le matériel informatique va être livré. Eveline BOULANGEAT avec des bénévoles vont assurer une permanence de 7 heures par semaine : les lundis / jeudis de 16h30 à 19h00 et les mercredis de 10h00 à 12h00. Une participation de 10€ par an sera demandée aux familles. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Christine SPOZIO demande à Jean-Philippe BREARD de donner des renseignements sur l'espace multisports. Il servira aux écoles et aussi au public. Il sera situé parallèle au tennis. Il est en caillebotis métal de 24mx13m avec 2 buts aux extrémités, barrières latérales de 1 mètre. Quelques options : assise goudronnée, gazon synthétique sablé, poteau latéraux de chaque côté, bancs à l'extérieur, mini but brésilien (pour jouer en latéral à 4), panneau basket, passage handicapé, entrée latérale, panneau fourni pour le règlement. Le devis de ce multisport se chiffre à 71 000€ et ce projet est subventionné à 50%. Des travaux annexes sont à prévoir pour évacuer l'eau. Il faut penser à vérifier le matériel une fois par an. La réalisation de ce projet se fera en avril 2009. Le conseil municipal approuve à l'unanimité. Jean-Philippe BREARD rappelle que l'installation du skate est reportée.

Emeric DROUOT demande où en sont les choses pour les jeunes du « vélo cross », sous le stade. Joël BONNAFFOUX propose de voir avec les concernés.

Autres délibérations :

Tarif de l'étude : elle concerne une vingtaine d'élève /heure et revient à 25€/heure à la commune. Monsieur le Maire propose de fixer l'étude à 0.50€ et l'étude + une demi-heure de garderie à 1€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le conseil municipal doit nommer deux délégués au CNAS, un élu et un représentant du personnel. Joël BONNAFFOUX propose Christine SPOZIO et Jacqueline BAILLE. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Un particulier propose à la commune de racheter sa concession perpétuelle (4 places) au cimetière pour un montant de 1681€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Joël BONNAFFOUX informe le conseil qu'un contrat à durée déterminée est nécessaire pour le remplacement d'un titulaire qui est en arrêt suite à un accident de service et risque d'avoir besoin de soins supplémentaires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le poste de 30 heures, de Mme Danièle NICOLAS, a été supprimé et remplacé par un poste de 35 heures. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de la cantine pour le CLSH de 2%. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au conseil général pour l'achat d'un élévateur (pour des raisons de sécurité des employés communaux) et d'une épareuse (débroussaillage des chemins). Le coût de ces achats se monte à 35 000€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

Emeric DROUOT demande que l'on prévienne l'organisation du déneigement.

Une erreur s'était glissée dans le calcul de la participation au SIE. Le montant pour 2008 est de 2818.59€. Le conseil doit donc voter pour annuler l'ancienne délibération du 27 juin 2008 et la remplacer pour ce nouveau montant. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser à l'église. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection des cinq captages. La commune a cinq ans pour réaliser ces travaux. Une subvention avait été demandée auparavant, pour en bénéficier, il faut commencer les travaux dès l'année prochaine. Le coût des travaux se monte à environ 110 000€ (à vérifier) et la subvention est de 33 000€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Des décisions sont à prendre concernant le budget de l'eau et le budget général. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

A la demande de la préfecture, il faut retirer une délibération concernant la délégation d'attribution au Maire prise le 15 avril 2008. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'approbation de la révision simplifiée N°1 du PLU portant sur l'extension d'une zone constructible à vocation économique. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'approbation de la modification N°2 du PLU portant sur la suppression d'emplacement réservés. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Tout le personnel communal a reçu un règlement, il y a quelques jours. Aucune remarque n'a été signalée, Monsieur le Maire demande de passer au vote pour l'approbation de ce document. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Il a été demandé à chaque employé d'établir une liste sur les risques dans son travail. La commune pourra donc mieux évaluer les dangers encourus par le personnel.

Monsieur le Maire présente le nouveau carrefour du collège : un grand rond-point qui concernera la sortie de la Bâtie-Neuve (côté Chroges), la route des Borels et la sortie du collège. Les travaux débuteront à partir du mois de mars, pour une durée de deux mois environ.

Jean-Pierre BONNET informe le conseil que la conception du site internet est pratiquement terminée. Dans deux semaines, le lancement du site pourra être officialisé.

La prochaine visite de quartier sera au lotissement l'AYASSE. Elle aura lieu le 11 octobre 2008 à 10h30.

Jean-Pierre BONNET informe le conseil qu'il rencontrera toutes les associations de la commune avant la fin de l'année. Cela permettra de faire le point sur les subventions 2009.

Lors d'une rencontre avec Monsieur SAVINA directeur de la Poste, Monsieur le Maire demande qu'une nouvelle enquête soit lancée pour obtenir un DAB sur la commune.

Des problèmes de voiries se posent dans des lotissements : Pour le Ruisseau trouble, il faut voir avec MME GUIRAMAND , pour les Genevriers avec MR FIGUIERE et MME GIRAMAND. Une autre demande concernant le Parquet avait été faite, Joël BONNAFFOUX demande à la commission d'urbanisme de regarder si l'accès est communal.

Pour la maison à vendre (tailleur de pierre), aucune réponse de la part du locataire. Paul COLLETTE demande de bien vérifier le bail.

Pour le bâtiment du Cèdre, il faut régulariser les contrats des locataires.

Pour information, Alain DE SANTINI, lit au conseil la conclusion d'un jugement concernant une plainte de Mr CASSIA contre la commune. Le tribunal a rejeté la requête.

Quelques dates à retenir :

- La mairie sera fermée du 26/12/08 au 02/01/09,
- La cérémonie du 11 novembre sera à 11h00 et un apéritif suivra à la Tour,
- Le CLSH fermera le 24/12/08 à midi jusqu'au 5/01/09,
- Les vœux du Maire et du Conseil Municipal seront le 9 Janvier 2009 à 19h00.

Mme POMMIER , dans l'assistance, demande si l'on peut faire un courrier signifiant les malfaçons concernant l'enrobé de la route nationale. Monsieur le Maire répond qu'il fera la remarque à Madame la Préfète lors de sa visite.

Le marquage routier est relevé avec la ligne blanche qui se trouve entre la poste et l'arrêt minute. Jean-Pierre BONNET précise que des pointillés vont remplacer cette ligne blanche. Il ajoute que des places de parking vont être faites au niveau du talus derrière la poste, qu'une rue piétonnière sera réalisée pour aller au coccimarket et que les boîtes aux lettres vont être placées devant la poste. De même que les panneaux de signalisation zone 30 seront installés. Quelques personnes de l'assistance pensent qu'il sera très dur de respecter cette limitation.

Une personne demande pourquoi le CLSH s'appelle l'Astragale et qui a choisi ce nom ; Joël BONNAFFOUX explique que c'est les enfants qui ont choisi ce nom. « L'Astragale queue de renard » est une plante protégée que l'on retrouve dans la forêt du Sapet vers Bayenc.

Monsieur le Maire informe également le conseil que l'AFP va renouveler son bureau.

La séance est close à 23H50.

Le Maire

La secrétaire

